

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances  
locales

Sous matière :  
Subventions

**OBJET :**  
**CONTRAT DE  
RURALITE /  
OPERATION  
CŒUR DE VILLE  
N°2 -  
AMENAGEMENT  
DE L'ESPACE  
TUFFERY –  
DEMANDES DE  
SUBVENTIONS  
POUR LA  
TRANCHE 1 –  
ACCES ET PARVIS  
CINEMA**

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absents** :

Mme THOMAS-DAIDE Hélène,  
M. LINOUE Stéphane,

**Secrétaire** : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 13

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 18.01.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 18.01.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 30 JAN. 2018

Au vu de la délibération en date du 4 avril 2013, dans le cadre de la stratégie globale de requalification du centre-ville, l'aménagement de l'espace Tufféry qui constitue un ensemble majeur par son implantation dans l'ancienne caserne Lapasset et sa proximité avec le cœur de ville, est indispensable.

Ces atouts méritent de prévoir un aménagement public de qualité qui devra intégrer les bâtiments publics et les logements.

Au vu de la délibération en date du 30 octobre 2017, le Conseil Municipal ayant approuvé l'aménagement de l'espace Tufféry pour un montant de 1 793 000 € HT (Travaux + maîtrise d'œuvre) et compte tenu de l'importance de cette opération, celle-ci sera phasée en trois tranches :

Tranche 1 : Accès et parvis Cinéma

Tranche 2 : Aménagement de la Place centrale et bassin pluvial

Tranche 3 : Réalisation parking sud

Le Conseil départemental a été sollicité à hauteur de 225 000 € sur 3 exercices (75 000€/an).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération fait l'objet d'une inscription au Contrat de Ruralité 2018. Elle sera également proposée au futur Contrat Bourg-Centre avec la Région Occitanie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

**Accès et parvis cinéma – Tranche 1**

DEPENSES HT	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Aménagement de l'espace Tufféry-Tranche1 – Accès et parvis Cinéma (Travaux + Maitrise d'œuvre)	563 000.00	Conseil départemental	75 000.00	13
		Région (Contrat Bourg centre)	197 050.00	35
		Etat	168 900.00	30
		Ville de Castelnaudary	122 050.00	22
	563 000.00		563 000.00	100

Vu la Commission des Finances en date du 23 Janvier 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le programme de cette opération tel que défini ci-dessus,

**APPROUVE** le montant de l'opération de la tranche 1,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 janvier 2018.



Le Maire,  
  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
**30 JAN. 2018**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**29 JAN. 2018**  
Par publication le :  
**30 JAN. 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 29/01/2018  
N°011-211100763-20180124-2018-08-DE